

## 5.6 Retraites

Fin 2008, près de 15 millions de personnes, vivant en France ou à l'étranger, sont retraitées de droit direct d'au moins un régime français. Ce nombre a augmenté de 3,2 % par rapport à la fin 2007. Sur les trois dernières années, cet effectif a augmenté à un rythme soutenu, environ 500 000 personnes chaque année, en raison notamment de l'arrivée à l'âge de 60 ans des premières générations du *baby-boom*. Le régime général des salariés du privé géré par la caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) représente le régime le plus important en termes d'effectifs avec 11,4 millions de bénéficiaires d'un droit direct.

Au 31 décembre 2008, près de 600 000 personnes bénéficient d'une allocation du **minimum vieillesse** leur permettant d'atteindre un niveau minimal de ressources, fixé en 2008 à 633 euros par mois pour une personne seule et 1 136 euros pour un couple. À la faveur de l'amélioration du niveau des **pensions de retraite**, la baisse du nombre des allocataires, à l'œuvre depuis cinquante ans, se poursuit. Les revalorisations intervenues en 2008 ont permis un gain de pouvoir d'achat de 1,3 % en moyenne sur l'année pour les bénéficiaires du dispositif. Du fait notamment de la diminution du nombre d'allocataires, les dépenses relatives au dispositif n'ont augmenté que de 0,3 % en euros constants.

Le montant moyen de la pension de droit direct, tous régimes confondus, s'établit à 1 122 euros mensuels (hors droits dérivés,

majorations et minimum vieillesse) en décembre 2008, soit une augmentation moyenne de 2,4 % en euros courants par an depuis 2003. Toutefois, en valeur corrigée de l'évolution annuelle des prix à la consommation (hors tabac), le montant moyen servi aux retraités n'augmente qu'à un rythme annuel moyen d'environ 0,6 point de pourcentage en plus de l'inflation. Les écarts entre hommes et femmes se réduisent progressivement, même si le montant moyen de pension de droit direct de ces dernières reste nettement plus faible (825 euros mensuels contre 1 426 pour les hommes). Cette évolution est essentiellement portée par l'effet de noria, c'est-à-dire le remplacement des retraités plus âgés par des nouveaux retraités, disposant généralement de carrières plus favorables.

En plus des régimes obligatoires par répartition, des régimes de retraite supplémentaires facultatifs permettent à certains retraités de compléter leurs revenus. Au total, les divers dispositifs de retraite supplémentaire facultative totalisent plus de 125 milliards d'euros d'encours en 2008, mais ne représentent respectivement que 2 % et 5 % des montants totaux de prestations et de cotisations. En 2008, les produits d'épargne retraite individuels souscrits hors du cadre professionnel représentent 800 000 bénéficiaires d'une rente et trois millions d'adhérents dont plus de deux millions pour le seul **plan d'épargne retraite populaire (PERP)**. ■

### Définitions

**Minimum vieillesse** : ensemble de prestations destinées à garantir, sous certaines conditions, un revenu minimum à toute personne âgée de 65 ans ou plus (ou 60 ans en cas d'incapacité au travail), française ou étrangère, résidant en France. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1994, elles sont financées par le Fonds de solidarité vieillesse.

**Plan d'épargne retraite populaire (PERP)** : contrat d'assurance, souscrit de façon individuelle et facultative, accessible à toute personne quelle que soit sa situation professionnelle. Cette épargne est reversée sous forme de rente viagère, en complément de la retraite.

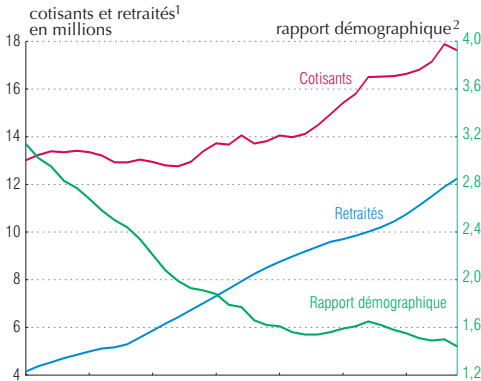
**Contrats relevant des articles 39, 82 et 83 du Code général des impôts, fonds de pension des élus locaux (FONPEL), pension de retraite, plan d'épargne pour la retraite collective (PERCO), plan d'épargne retraite d'entreprise (PERE), PREFON** : voir rubrique « définitions » en annexes.

### Pour en savoir plus

- « Les systèmes de retraite face à la crise », *La lettre du Conseil d'Orientation des Retraites* n° 4, Conseil d'orientation des retraites, juillet 2010.
- « La retraite supplémentaire facultative en France : panorama statistique », *documents de travail – Études et Recherches* n° 99, Drees, mai 2010.
- « Les retraités et les retraites en 2008 », *études et résultats* n° 722, Drees, avril 2010.
- « Les retraites et les retraités en 2009 », *études et statistiques*, Drees, à paraître.

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr), rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

## Cotisants, retraités et rapport démographique du régime général



1. Effectifs au 31 décembre jusqu'en 1981, au 1<sup>er</sup> juillet à partir de 1982.  
 2. Nombre de cotisants rapporté au nombre de retraités.  
 Note : rupture de série en 2000 pour les retraités suite au dénombrement des comptes anticipés.  
 Champ : France métropolitaine.  
 Source : CNAV.

## Retraités et bénéficiaires du minimum vieillesse

effectif en milliers au 31 décembre

	2005	2007	2008
Retraités ayants-droit (e)	13 550	14 500	14 970
Bénéficiaires du minimum vieillesse	610	590	580

Champ : bénéficiaires d'une pension de droit direct dans un régime de retraite de base ou complémentaire au cours de l'année n, présents au 31 décembre.  
 Source : Drees.

## Montants des encours des dispositifs de retraite supplémentaire facultative fin 2008

en millions d'euros

	Montant	en %
<b>Dispositifs d'épargne retraite souscrits dans un cadre personnel ou assimilé</b>	<b>28 441</b>	<b>23</b>
PERP	4 091	3
Produits destinés aux fonct. ou aux élus locaux (PREFON, COREM, CRH, FONPEL, CAREL)	15 878	13
RMC (retraite mutualiste du combattant)	6 346	5
Autres (REPMA, ancien PER « Balladur »)	2 126	2
<b>Dispositifs d'épargne retraite souscrits dans un cadre professionnel</b>	<b>97 333</b>	<b>77</b>
Professions indépendantes	18 934	15
Régimes de la loi n° 94-126 Madelin	16 194	13
Régimes de la loi n° 97-1051 (expl. agricoles)	2 740	2
Salariés	78 399	62
PERCO <sup>1</sup>	1 859	1
PERE	108	n.s.
Contrats de type art.83 du CGI	42 023	33
Contrats de type art.82 du CGI	2 864	2
Contrats de type art.39 du CGI	31 545	25
<b>Ensemble des dispositifs</b>	<b>125 774</b>	<b>100</b>

1. Le PERCO n'est pas un contrat d'assurance retraite mais un dispositif d'épargne salariale.  
 Champ : contrats d'épargne retraite en cours de constitution ou de liquidation dans une société d'assurance, une mutuelle ou une institution de prévoyance.  
 Source : Drees.

## Recettes et dépenses du régime général en droits constatés

en millions d'euros

	2008 (r)	2009	09/08 en %
Cotisations sociales	61 204	61 677	0,8
Cotisations prises en charge par l'État	1 443	1 209	-16,2
Impôts et taxes affectés	9 593	10 140	5,7
Transferts entre organismes	5 059	5 165	2,1
Fonds de solidarité vieillesse	12 346	13 804	11,8
Produits divers	1 069	709	-33,6
<b>Total des recettes</b>	<b>90 713</b>	<b>92 704</b>	<b>2,2</b>
Prestations légales	85 466	89 607	4,8
Prestations extra-légales	307	297	-3,2
Prestations IEG <sup>1</sup>	1 477	1 509	2,2
Transferts	5 902	5 844	-1,0
Diverses charges techniques	739	622	-15,8
Dotations aux provisions	508	667	31,4
Charges diverses	1 951	1 390	-28,7
<b>Total des dépenses</b>	<b>96 349</b>	<b>99 937</b>	<b>3,7</b>
<b>Solde</b>	<b>-5 636</b>	<b>-7 233</b>	<b>///</b>

1. Industries électriques et gazières.  
 Source : CNAV.

## Montants des pensions moyennes brutes

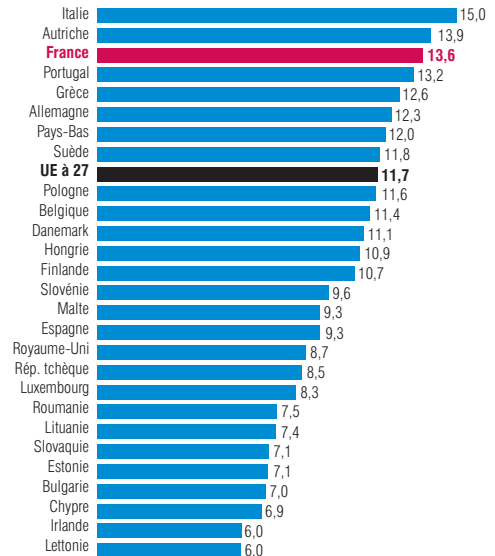
en euros courants

	2005	2007	2008
Pensions de base	787	835	862
Pensions complémentaires	380	395	401
<b>Ensemble des pensions<sup>1</sup></b>	<b>1 042</b>	<b>1 095</b>	<b>1 122</b>

1. La pension totale n'est pas égale à la somme des pensions de base et complémentaires, tous les retraités ne percevant pas ces deux types de pensions.  
 Champ : montants hors accessoires et pensions de réversion.  
 Source : Drees.

## Dépenses de pensions dans l'Union européenne en 2008

en % du PIB



Source : Eurostat.